

Débats de l'Assemblée nationale française sur le marché commun du 22 janvier 1957 (2e séance)

Légende: Le 22 janvier 1957, le gouvernement français, représenté par Maurice Faure, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, répond aux interpellations des députés sur les conséquences pour l'économie française de l'intégration économique européenne. L'Assemblée donne son accord de principe pour la constitution d'un marché commun en insistant sur la nécessité de prévoir des mesures d'accompagnement en termes d'harmonisation sociale et fiscale, de liberté de circulation des travailleurs et sous condition d'une association des territoires d'outre-mer.

Source: Assemblée nationale. Compte-rendu analytique officiel. 2e séance du mardi 22 janvier 1957 (98e séance de la session de 1956-1957). Archives historiques de l'Union européenne. Florence. Ministère des Affaires étrangères français, MAEF.DECE-5.2, Communauté économique européenne, MAEF-627, Parlement français.1957.

Copyright: (c) Assemblée Nationale

Avertissement: Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/debats_de_l_assemblee_nationale_francaise_sur_le_marche_commun_du_22_janvier_1957_2e_seance-fr-2594fa35-c7aa-4447-8a9c-5aaf31e16cf9.html



Date de dernière mise à jour: 22/11/2016

Assemblée Nationale

COMPTE RENDU ANALYTIQUE OFFICIEL

YV.

2ème SEANCE du MARDI 22 JANVIER 1957

(98ème séance de la session de 1956-1957)

PRESIDENCE de M. André LE TROQUER

*La séance est ouverte à vingt et une heures.**Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.*

INTERPELLATIONS sur le

MARCHE COMMUN EUROPEEN (Suite)

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur le marché commun européen.

M. Jacques ROLLAND - Beaucoup des réserves qui ont été formulées à propos du marché commun auraient pu l'être tout aussi bien si ce débat avait porté sur l'O.E.C.E. Cela signifie que, sortant d'une période d'antarcie, nous n'avons pas su nous adapter à l'économie mondiale et que nous sommes seuls responsables des difficultés que nous rencontrons au sein de l'O.E.C.E. comme dans le marché commun. La disparité des charges sociales est évoquée à chaque session de l'O.E.C.E. et, marché commun ou non, le problème de l'ajustement de nos taux de change se posera avant la fin de l'année si nous n'avons pas su opérer le redressement nécessaire. L'O.E.C.E. et le marché commun reposent sur les mêmes postulats : libération des échanges et élargissement des marchés. Mais, allant jusqu'aux conclusions, le marché commun pose des problèmes que jusqu'à maintenant, nous avons pu négliger provisoirement.

Il faut faire l'Europe, tout le monde en est d'accord. Le seul problème est donc de savoir si nous pouvons nous engager avant d'avoir réadapté notre économie. Malheureusement, je crois que nous sommes incapables d'opérer ce redressement s'il ne nous est pas imposé de l'extérieur. L'échelle mobile des salaires, par les risques d'inflation qu'elle présentait, a été un facteur déterminant de stabilité, de même, le marché commun pourra nous imposer des mesures que nous n'avons pas le courage de prendre. Encore faut-il profiter du choc qu'il provoquera. Aussi devons-nous dès maintenant définir et appliquer une doctrine économique. Toute notre politique doit être reconsidérée en fonction des données nouvelles.

Quant aux disparités sociales, les unes sont générales, les autres spéciales. Les premières - allocations familiales, sécurité sociale, durée des congés payés - ne sont pas des difficultés en soi, dans le marché commun, elles pourront seulement influencer sur les taux de change. Les secondes, en revanche - rémunération des heures supplémentaires, rapport des salaires masculins et féminins - devront disparaître. Sans quoi, les industries employant de la main-d'œuvre féminine risqueront de disparaître dans les pays qui respectent le principe de l'égalité des salaires, d'autres, si la charge des heures supplémentaires est trop lourde, ne pourront pas profiter des possibilités d'expansion que leur offrira le marché commun.

Si d'autres pays, engagés dans une politique d'expansion, refusent de modifier leur système de rémunération, il nous faudra assouplir le nôtre et accorder des dérogations.

Le gouvernement prépare un plan agricole. S'il le fait en pensant au marché commun, il devra renoncer à la politique de subventions, pour s'orienter vers l'enseignement, l'équipement, la modernisation.

Pour l'industrie, il faudra dresser un inventaire des secteurs dont la production, pour l'ensemble du marché commun, est déficitaire, et leur accorder un financement privilégié. De même, il faudra aider les industries qui sont déjà exportatrices, car ce sont elles qui prendront le plus grand essor.

J'ai donné quelques exemples, mais c'est toute une politique qu'il faut définir, et le gouvernement devra faire preuve d'une grande rigueur, et ne plus céder à la facilité, comme il l'a fait trop souvent cette année. C'est pourquoi je demande qu'une commission spéciale, dépendant directement du Président du Conseil, soit chargée d'étudier les modifications à apporter à l'économie française. Elle devra disposer d'un organe de travail, qui pourrait être le secrétariat général pour les questions économiques européennes. Elle préparera les négociations ultérieures. Enfin, quand des mesures sociales importantes seront réclamées, elle devra, avant toute décision, prendre contact avec les gouvernements des autres pays membres du marché commun pour savoir s'ils sont disposés à s'engager sur cette voie. Ce sera pour le monde ouvrier la garantie que le marché commun n'entravera pas le progrès social, et pour chaque pays la certitude qu'une agitation injustifiée ne viendra pas le mettre en difficulté.

Le vote qui nous est demandé marquera le point de départ d'une évolution inévitable. La retarder ne résoudrait rien. Le vrai problème que pose le marché commun est un problème d'économie interne. Si nous renonçons aux solutions de facilité et si nous menons une politique cohérente, nous pourrions entrer dans le marché commun avec la certitude que ses avantages l'emporteront sur ses inconvénients (*Abblaudissements sur plusieurs bancs à gauche*).

M. Maurice FAURE, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères - J'éprouve quelques scrupules à mettre votre patience à l'épreuve ce soir encore après avoir si longtemps sollicité votre attention la semaine dernière. Je voudrais tout d'abord me féliciter de l'ampleur que le débat a prise et de l'intérêt qu'il a revêtu. Il fait honneur au Parlement et vous pouvez être sûrs que les propos tenus à cette tribune éclaireront les grandes lignes selon lesquelles nos négociateurs devront diriger leur action. Mais vous ne comprendriez pas que ce débat prit fin sans que je vous apporte, sur le plan technique, quelques informations supplémentaires et sans que je réponde, avant que M. le Président du Conseil, ne situe la question sur le plan politique, à certaines objections et à certaines critiques.

Le but du gouvernement, vous le connaissez : il est de vous informer et de vous associer au déroulement des négociations afin de pouvoir compter sur votre assentiment lors du débat de ratification. Nous sommes, en effet, tous d'accord sur un point au moins : un deuxième refus du Parlement d'honorer la signature du gouvernement porterait à la France un coup terrible et peut-être irrémédiable du point de vue international. Nous ne recherchons donc pas des suffrages indécis ou équivoques, nous ne demandons pas ce que M. Cot appelait un coup de chapeau au principe du marché commun. Nous voulons des adhésions sincères pour poursuivre dans la clarté les négociations en cours. Mais, nous-a-t-on demandé, comment donner son adhésion sincère quand le projet n'est pas définitivement élaboré et quand des questions importantes sont encore en suspens ? C'est un peu, pour le gouvernement, le problème de la quadrature du cercle ! Si nous venons devant vous avec un texte définitif, vous nous reprochez de vous placer devant le fait accompli. En revanche, si nous vous consultons en cours de négociations, vous nous reprochez l'imprécision de nos projets ! (*Applaudissements à gauche et au centre*) Il faut savoir ce que l'on veut. Je vous ai dit très franchement que sur plusieurs questions très importantes un accord était déjà réalisé et qu'en ce qui les concernait, vous étiez vraiment en présence de vos responsabilités. L'accord, je le rappelle à nouveau, s'est fait sur le processus du désarmement douanier et "contingentaire" et sur le système d'harmonisation des charges sociales. Il s'est fait également sur le fonds d'investissement et de réadaptation, dont l'ampleur - 1 milliard d'unités de compte, dont 70 % pourront venir des fonds publics - lui permettra de jouer ce rôle compensateur que certains ont, à tort, jugé impossible. De même le maintien du système français des taxes et des aides est acquis définitivement, non seulement, comme l'a dit M. Mendès-France, pour six ans, mais pour aussi longtemps que l'équilibre de notre balance des paiements n'aura pas été assuré pendant un an et que nos réserves en devises n'auront pas atteint un niveau satisfaisant. Enfin l'accord est réalisé sur le passage de la première à la deuxième étape. Beaucoup d'orateurs - dont M. Cot, qui ce soir a pour une fois cherché à convaincre non pas cette partie de l'Assemblée (*l'orateur se tourne vers l'extrême-gauche*), mais celui-ci (*l'orateur se tourne vers la droite*) (*sourires*) ont déploré que l'unanimité ne fut pas requise pour décider de ce passage. Je leur rappellerai simplement que le Conseil des ministres n'aura pas à statuer sur l'opportunité du passage, mais qu'il aura seulement à constater si les objectifs fixés par le traité ont ou non été atteints. Pour porter un jugement de cette nature, il est normal que la majorité qualifiée suffise, avec cette réserve que le pays mis en minorité pourra faire appel devant une instance arbitrale neutre. La composition de cette instance n'a pas encore été fixée. Le gouvernement a pensé qu'elle pourrait être constituée par des juristes et des économistes non membres de la communauté. L'essentiel est de lui donner un caractère objectif et impartial. De toute façon, le problème reste ouvert.

En revanche, trois grandes questions sont encore pendantes : le tarif commun extérieur, l'agriculture et le sort des territoires d'outre-mer. M. le Président du Conseil traitera de la troisième, je veux, pour ma part, vous apporter des éléments d'information complémentaires sur les deux premières.

Le tarif commun extérieur résultera, je vous l'ai dit, d'une moyenne arithmétique entre les tarifs extérieurs des pays membres. Toutefois cette moyenne ne sera pas appliquée automatiquement. Elle sera corrigée ou, comme on dit, "pondérée" selon un certain nombre de principes. Tout d'abord, dans le calcul le Bénélux ne comptera que pour un. Ensuite les tarifs sur les matières premières - et vous savez que nous devons en importer beaucoup - pourront être abaissés par rapport à la moyenne, alors que d'autres tarifs pourront, en certains cas critiques, être élevés à la demande d'un pays membre et à la suite d'une négociation qui devra se terminer par une décision unanime. Enfin, et je regrette de devoir contredire M. Mendès-France, pour des cas exceptionnels et dans une limite de 5 % des importations en provenance des pays tiers, la commission européenne pourra à la demande d'un Etat membre - ce ne sera donc pas malgré lui - élever ou abaisser le tarif extérieur applicable à cet Etat.

On a objecté qu'un détournement du trafic serait possible. Je réponds que le traité comportera des dispositions précises à ce sujet, mais, puisqu'on l'a évoqué, je veux reprendre à mon tour le cas des montres suisses. Celles qui entreront en France par la Belgique devront d'abord supporter les droits d'entrée en Belgique, puis les droits entre la Belgique et la France. Certes, avec le marché commun, ces derniers vont diminuer mais les premiers, qui seront fixés par application de la règle de la moyenne, augmenteront, puisque les droits français actuels sont supérieurs aux droits belges, et ainsi une véritable compensation s'opèrera. En tout cas, je ne vois pas en quoi une zone de libre-échange nous protégerait davantage. Enfin, dernière objection, le marché français risquerait d'être librement ouvert aux produits américains. M. Cot, heureusement, est venu à mon aide ! Je pense qu'il l'a fait inconsciemment et je m'étonne d'ailleurs qu'il ait cherché un argument contre le marché commun dans l'hostilité que lui témoigneraient certains milieux américains ! (*Applaudissements au centre*) On nous dit que ces milieux redoutent un protectionnisme européen. Le *Monde* du 20 janvier affirmait à ce propos que le Département d'Etat, tout en appuyant les initiatives destinées à renforcer la cohésion de l'Europe, souhaitait que l'union douanière et la zone de libre échange ne prennent pas un caractère discriminatoire et qu'elles permettent plutôt la libération des importations en provenance de la zone dollar.

Les Américains, ajoutait-on, seraient-ils inquiets parce qu'à l'intérieur du marché commun les produits des pays membres seraient avantagés par rapport à ceux des autres pays ?

De fait, la position du *State department* à l'égard du marché commun est plus directement issue de préoccupations politiques que je comprends que des inquiétudes économiques de certains milieux américains.

Certes, avec le tarif commun extérieur, la France sera moins protégée, mais l'Allemagne et le Benelux le seront plus alors que la tendance de ces pays est à une libération totale des échanges avec la zone dollar. Et cette protection commune servira indirectement la France.

J'en arrive à l'agriculture. Premier point : la participation des organisations professionnelles à la détermination d'une politique agricole commune. Notre délégation a fait siennes les préoccupations de la plupart des orateurs et elle a déjà demandé que siège à côté de la commission européenne un conseil consultatif agricole permanent distinct du conseil économique et social. D'autre part, au conseil des ministres, les ministres de l'Agriculture auront un rôle important.

Les prix minima fixés, à l'origine, selon une procédure unilatérale, le seront, dans la période définitive, selon une procédure communautaire mais d'après des critères objectifs fixés dans le traité et par une décision unanime.

Garantie plus importante encore : l'organisation européenne des marchés sera, elle aussi, fixée à l'unanimité, sauf pour le cas où, compte tenu des adaptations et des spécialisations nécessaires les organismes européens donneront des garanties équivalentes pour l'emploi et le niveau de vie des producteurs intéressés.

Quant au système de préférence, notre délégation y attache une importance essentielle, car il est de nature à procurer à notre agriculture les débouchés que son expansion rend nécessaires.

Ce que nous souhaitons, c'est que progressivement les prix auxquels nos partenaires achèteront nos produits rejoignent les prix de leur propre production. Ce résultat sera important, car d'une manière générale, lorsqu'on exporte c'est toujours au prix mondial. Le système de préférence assurera le plein emploi de notre agriculture, il apportera une réponse péremptoire à ceux qui dénoncent l'exode rural. D'ailleurs, vous dirait-on, ou les pays qui s'industrialisent, au delà du rideau de fer, prennent des travailleurs pour les expédier dans les villes ? Il est vrai que ces transferts se font par voie d'autorité et non par le libre jeu de l'offre et de la demande. *(Applaudissements à gauche, au centre et à droite).*

Tous les orateurs, à part M. Vuillien et Mme Vaillant-Couturier, ont apporté au marché commun une adhésion de principe. Certes, M. Pierre Cot, et M. Mendès-France ont dit qu'il ne suffisait pas de créer un grand marché pour créer la prospérité et ils ont cité des exemples éloquentes : ceux de la Suisse, du Danemark, de la Suède, de la Nouvelle-Zélande. M. Paul Reynaud a rappelé que ces pays n'avaient pas connu les méfaits de la guerre...

M. COT - Ce n'est pas exact pour le Danemark.

M. le SECRÉTAIRE D'ETAT aux Affaires étrangères - Je le reconnais, encore que les destructions y aient été réduites... Mais il y a plus que cela : le fait est que ces pays ont des productions spécialisées, tandis que la France représente un ensemble économique pour lequel la notion de grand marché jouera à plein. *(Très bien à gauche, au centre et à droite).*

Comme il arrive fréquemment, après une adhésion générale de principe, plusieurs collègues ont critiqué l'application pratique qui pourra en être faite et ont dénoncé les risques de l'entreprise.

Je n'entends pas nier ces risques. Mais je dirai d'abord que nous les avons atténués au maximum. La durée de la période transitoire, fixée à quinze ans, l'harmonisation des charges sociales, les clauses de sauvegarde - notamment, et je réponds à M. Abelin, celle qui jouera au profit d'industries particulières - l'institution de prix minima, les avantages consentis à la France en ce qui concerne les taxes et les systèmes d'aide, enfin les règles prévues pour le mouvement de la main-d'œuvre et des capitaux, tout cela représente autant d'atténuation et de garanties, d'ailleurs nécessaires.

On nous a fait entrevoir des migrations catastrophiques: des millions de chômeurs italiens se précipiteraient vers la France, tandis que des millions de travailleurs français se rendraient en Allemagne pour y percevoir des salaires plus élevés ! Pourquoi donc les travailleurs italiens n'iraient-ils directement en Allemagne ? *(Exclamations à l'extrême-gauche).* Chacun sait mes convictions européennes, je ne les ai pas cachées des mes premiers pas dans cette assemblée, on me pardonnera donc d'apporter dans ma démonstration un peu d'exubérance. *(Très bien à gauche, au centre et à droite).*

Ce que je veux dire, en réponse aux objections que l'on nous a faites sur ce point c'est que nous avons pris des précautions en ce qui concerne d'éventuels mouvements de main-d'œuvre : ils ne pourront avoir lieu que dans la mesure où des emplois seront effectivement offerts.

Pour ma part, j'estime ^{d'ailleurs} que la mobilité de la main-d'œuvre est indispensable au progrès économique et social et que c'est l'immobilité que nous avons le plus redouter. *(Très bien sur divers bancs à gauche et au centre)*. Mais croyez-vous vraiment que nous allons revenir aux grandes invasions ?

Quant aux mouvements de capitaux, si certaines délégations ont demandé qu'ils deviennent complètement libres à l'expiration de la période transitoire, nous ne l'avons pas accepté.

Un mot maintenant de la disparité des régimes fiscaux. Certains ont dénoncé notre système qui atteint plus directement les prix que n'importe quel autre. Mais ce qui, à mes yeux, constitue un inconvénient, peut devenir un avantage, en particulier dans le cas d'une exportation, quand l'impôt est récupéré par les exportateurs. La délégation française demande que ce système soit maintenu dans le marché commun et que l'impôt soit payé par le produit dans le pays où il est vendu.

L'institution de la zone de libre échange à laquelle je suis personnellement attaché résulte d'une proposition britannique qui ne m'a pas surpris. Reportez-vous au débat sur l'Euratom. Revenant alors de Londres, je vous ai dit ma conviction que la Grande-Bretagne considérait que pour elle, l'Euratom ne constituait pas un danger, mais que le marché commun en était un, et qu'elle ferait tout pour s'en rapprocher.

Il y a donc un lien de cause à effet entre la conception du marché commun - qu'avait retenue déjà le précédent gouvernement - et la proposition britannique de création d'une zone de libre échange. Le *Times* du 20 octobre reconnaît qu'une union douanière entre les Six porterait atteinte aux perspectives commerciales de la Grande-Bretagne.

C'est une raison tangible, dit-il, pour que la Grande-Bretagne participe aux efforts des Six. - Il y a quelques jours, M. Spaak a répondu à la note adressée aux ministres des Finances par le gouvernement britannique et le gouvernement français a répondu de son côté dans les termes rapportés par M. Mendès France, en ajoutant de sa propre initiative - j'ai sous les yeux le télégramme officiel signé par M. Ramadier - le paragraphe suivant :
 "Je me félicite des progrès des études en cours du groupe 17 - c'est celui qui s'occupe de la zone de libre échange - de l'O.E.C.E., et j'espère que, pour les questions qui n'ont pas encore été étudiées, des solutions satisfaisantes, s'inspirant de l'esprit de celles qui ont été prises à Bruxelles, seront trouvées, en ce qui concerne l'extension du marché commun en une zone de libre échange. Réaliser entre les six pays, la Grande-Bretagne et les autres pays de l'O.E.C.E. une étroite association est un des objectifs que le gouvernement français considère comme essentiels."

Je dois dire que la France n'entrera pas dans la zone de libre échange à n'importe quelles conditions. Elle ne saurait ni renoncer à l'exigence de l'harmonisation sociale, ni négliger le problème de l'agriculture. *(Applaudissements au centre)*. Tout en le comprenant, je déplore que la zone de libre échange proposée par la Grande-Bretagne n'inclue pas les produits agricoles, ainsi que le précise le communiqué de presse publié à la suite des entretiens Spaak-Mac Millan.

MLP

- 7 -

En effet, la Grande-Bretagne achète 60% de son ravitaillement dans le Commonwealth et pour des raisons politiques autant qu'économiques, elle continuera à le faire. Ne l'oublions pas: il n'y a pas de comparaison possible entre les structures du Commonwealth et celles de l'Union française et ce serait un leurre que d'établir un parallèle entre ces deux édifices.

Dans mon esprit -et je n'accepte aucun procès de tendance sur ce point- l'adhésion à la zone de libre échange doit suivre de très près l'adhésion au marché commun et elle doit être, elle aussi, entourée de garanties.

Je voudrais dénoncer une dernière illusion. Marché commun ou non, nous devons redresser notre balance des comptes, donc affronter la concurrence des marchés extérieurs, il nous faudra prendre à cet effet des mesures difficiles. C'est à l'occasion du présent débat qu'apparaît cette nécessité, mais ce n'est pas le marché commun qui l'a créée.

La France doit, de toute façon, s'adapter à un monde nouveau; je crois que le marché commun, avec ses garanties, ses transitions, son caractère progressif, lui évitera les heurts trop brutaux par l'institution d'une grande zone où nos produits bénéficieront d'une certaine préférence.

Vous avez évoqué, Monsieur Pierre Cot, le complexe de ceux qui ne croient pas que la France puisse se redresser et vous avez rendu à notre pays un hommage éloquent et justifié. Mais si vous n'avez pas de complexe dans l'ordre intérieur, on ne peut en dire autant dans le domaine extérieur. N'en ayant quant à moi, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur, je demande à l'Assemblée de voter l'ordre du jour qu'acceptera le gouvernement (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite*).

M. Guy MOLLET, *Président du Conseil (Applaudissements à gauche)* - Il y a près d'un an, dans ma déclaration d'investiture, j'annonçais que le gouvernement aborderait le problème de la construction européenne avec sérénité et sans préjugé. Aujourd'hui les traités d'Euratom et de marché commun s'élaborent et leur rédaction définitive va bientôt être mise au point. Un règlement équitable du problème sarrois est intervenu. Au Parlement comme dans l'opinion publique la volonté de faire l'Europe s'est affirmée, plus consciente et plus réfléchie qu'il y a quelques années : tel est le bilan européen du gouvernement.

L'Assemblée a discuté de l'Euratom en juillet dernier. Les négociations ont été poursuivies sur la base de mes déclarations d'alors, elles vont aboutir à des résultats qui -nous avons lieu de l'espérer- seront vraiment satisfaisants.

Sur le marché commun, la position de la France n'a été déterminée qu'après de larges consultations. Le rapport préliminaire de Bruxelles a été soumis au Conseil Economique, dont les conclusions ont été la base des instructions données à la délégation française. Les organisations professionnelles ouvrières, patronales, agricoles, déjà représentées au Conseil Economique ont, en outre, été informées des pourparlers par M. le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, le gouvernement a recueilli leurs avis et les a fait étudier.

Toutes les administrations intéressées ont été intimement associées à la négociation. Avant d'en aborder l'étape finale, le gouvernement a tenu à saisir l'Assemblée des résultats déjà obtenus et de la position qu'il entend défendre. Il ne signera le traité qu'après avoir obtenu de vous un accord de principe.

M. le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères a exposé le contenu du futur traité, notamment les importantes satisfactions qu'il a obtenues sur des points essentiels, et il a répondu aux questions qui avaient été posées au gouvernement. Je tiens à féliciter la délégation française de l'excellent travail qu'elle a accompli dans des conditions parfois difficiles.

En s'engageant dans le marché commun, la France prend un risque, je n'en disconviens pas. Mais, n'est-ce pas à cela qu'on reconnaît un pays qui a foi en son avenir ? Notre réponse au progrès technique et aux changements économiques intervenus dans le monde ne peut être une position de repli, d'isolement. Le croire, c'est faire injure à l'esprit d'entreprise d'un pays qui sait mesurer les risques à assumer aux perspectives offertes. La création d'un grand espace européen et d'un ensemble Europe-Afrique est de nature à justifier beaucoup d'efforts et même quelques sacrifices. D'ailleurs, avons-nous le choix ? L'adhésion au marché commun était inscrite dans les faits dès le moment où l'expansion de notre industrie et de notre agriculture nous ont permis d'élever notre niveau de vie. Pour un pays qui doit demander à l'étranger une partie de ses ressources énergétiques et de ses matières premières de base, il n'y a pas d'expansion économique sans accroissement de ses importations - donc de ses exportations. Nous en sommes déjà au marché commun dans la mesure où nous affrontons la concurrence mondiale pour une part chaque année plus importante de notre production. C'est du développement de nos exportations que dépend la prospérité d'industries pour lesquelles le marché français est devenu ou va devenir trop étroit : automobile, textile, produits chimiques. Il faut aussi que notre agriculture devienne réellement, résolument exportatrice si elle veut connaître une expansion durable.

Pour rester compétitives, l'industrie et l'agriculture françaises doivent se mettre au rythme du monde, ce qui n'ira pas sans difficultés. Le marché commun peut leur fournir une transition. Il nous assure des débouchés plus étendus, surtout il doit prévenir les crises, empêcher les abus. En ce qui concerne l'agriculture, les marchés seront organisés. Des moyens financiers d'action économique seront mis à la disposition de la Communauté : crédits d'investissement, Crédits de réadaptation des travailleurs. Enfin les règles strictes de fonctionnement du marché constitueront une sauvegarde.

L'action du gouvernement a été dominée par le souci d'empêcher l'inflation, la dévaluation. Elle n'a pas ignoré non plus les impératifs internationaux. Certains orateurs ont mis en cause la législation sociale française - dont nous sommes fiers - car ils y voient un obstacle au marché commun : si nous avons fait tout le possible en matière sociale, nous n'avons fait que le possible - rien que l'économie française ne puisse supporter. A long terme d'ailleurs, le progrès social est lié à l'expansion économique sur laquelle le gouvernement a fondé sa politique. Dans la même perspective, notre politique commerciale repose sur l'augmentation des échanges par delà les restrictions temporaires dues, par exemple, à une pénurie passagère de devises. Et c'est en s'insérant dans un espace économique équivalent à celui des USA ou de l'URSS que la France peut assurer le développement de son commerce, condition et corollaire de l'augmentation de la production.

Nous en avons tous conscience : le marché commun n'est pas une solution de facilité, mais la nécessité s'en fait sentir à tous les pays d'Europe. Nous pouvons en être absents, au détriment de nos intérêts, mais nous ne saurions empêcher qu'il se fasse sans nous. Et il ne s'agit pas seulement de nos cinq partenaires de Bruxelles : le soutien que la Grande-Bretagne apporte aux pays de l'OECE pour l'établissement d'une zone de libre échange en est un témoignage éloquent.

J.B.

- 9 -

En tant que membre fondateur du marché commun, nous pouvons obtenir qu'on tienne compte de nos préoccupations. Mais si nous cherchions demain à nous associer à un marché commun institué sans nous, je doute qu'il nous soit possible de retrouver les mêmes facilités. Le succès des négociations de Bruxelles a permis une relance inespérée de l'Europe de l'O.E.C.E. : pour la première fois la chance lui est donnée de devenir une réalité vivante, fondée sur des impératifs économiques communs : peut-on concevoir que la France soit absente de ce grand dessein ? Ou bien devrions-nous, comme le voudraient certains, choisir entre marché commun et zone de libre échange, l'un étant source de tous les maux, l'autre étant parée des plus attirantes séductions ?

Ne l'oublions pas, c'est du jour où il a constaté les progrès de la négociation sur le marché commun que le gouvernement britannique a lancé l'idée d'une zone de libre échange. Si les négociations de Bruxelles échouaient, il ne resterait sans doute de cette idée qu'un souvenir. A ceux qui estiment insuffisantes les garanties obtenues à Bruxelles, j'indique que les discussions qui ont eu lieu à l'O.E.C.E. ont fait apparaître les plus sérieuses réserves en ce qui concerne leur extension à la zone de libre échange. Vous avez insisté sur la nécessité de rattacher les territoires d'outre-mer au marché commun. Que diriez-vous, par exemple, si, pour se conformer à un vœu de la Grande-Bretagne, ils étaient exclus de la zone ? Cela poserait d'ailleurs de graves problèmes pour leur économie.

On nous reproche de trop compter sur les débouchés que l'Allemagne offre à notre agriculture et de sous-estimer les débouchés anglais.

Mais pourquoi ignorer que nos amis britanniques ont catégoriquement refusé d'inclure l'agriculture dans la zone de libre-échange ? Ce n'est pas mon habitude de faire des procès d'intention mais je n'admets guère que l'on m'en fasse en se fondant sur des informations incomplètes ! En outre, une expérience récente permet d'avoir des doutes sur les vertus d'une solution de remplacement (*Applaudissements à gauche et au centre*).

Le gouvernement s'est refusé à choisir entre deux formes de coopération. D'accord avec le gouvernement anglais, il a décidé de faire inscrire, dans le traité instituant le marché commun, une clause qui permettra de procéder aux adaptations nécessaires à la création de la zone de libre-échange. Aucun des deux projets ne risque de compromettre la réussite de l'autre, bien au contraire. Qui pourrait, d'autre part, mettre en doute notre volonté d'entente avec la Grande-Bretagne ? Nous avons la même volonté de mener à bien les négociations à six et à dix-sept. Il s'agit, non pas de choisir un des deux projets, mais de les faire entrer tous les deux dans les faits.

Le traité instituant le marché commun doit fixer les principes de cette institution. Quant aux modalités d'application, il serait illusoire de vouloir les arrêter toutes à l'avance. Est-il concevable de figer pour une dizaine d'années la politique agricole européenne qui, comme tout ce qui vit, devra évoluer. C'est essentiellement au conseil des ministres du marché commun qu'il appartiendra de la définir. Le traité ne pourra être appliqué que dans un climat de confiance mutuelle. A Bruxelles, nous jetons les bases d'une communauté véritable. A ceux qui craignent que le marché commun ne soit une sorte de champ clos à l'intérieur duquel s'affronteraient les participants, je réponds que, s'il en était ainsi, ce serait la négation de l'Europe. Penser que nous aurons affaire, non pas à des associés, mais à des adversaires acharnés à accabler la France, c'est méconnaître nos amis de toujours - la Belgique, la Hollande, le Luxembourg - et les amitiés que nous trouvons auprès de l'Italie et de l'Allemagne démocratiques d'aujourd'hui.

L'Europe ne pourra vivre que dans l'harmonie mutuelle. (*Applaudissements à gauche et au centre*).

Pour surmonter les défiances, il faudra certes beaucoup d'audace et même de ténacité. Mais un peu de confiance rapporte davantage qu'une recherche titillonne de garanties. C'est dans l'audace que réside la véritable sagesse.

Le gouvernement a mis des conditions rigoureuses à la participation de la France au marché commun. Ces conditions, nos négociateurs les ont défendues avec ténacité. En novembre, j'ai établi avec le chancelier Adenauer les bases d'un accord qui ont été acceptées par nos autres partenaires. Nous avons obtenu satisfaction sur l'essentiel. Le gouvernement tiendra le plus grand compte de vos préoccupations. Mais je dois le dire, il est impossible d'être partisan du marché commun et de condamner en même temps le projet actuel. Il est des surenchères et des conditions préalables qui valent un refus déguisé. (*Applaudissements à gauche et au centre*). Le marché commun favorisera la stabilité des prix et la régularité des approvisionnements. Loin de porter atteinte au pouvoir d'achat des travailleurs, il devra être un instrument de progrès social. Comment un gouvernement socialiste pourrait-il accepter qu'il en soit autrement ? Légalisation des salaires féminins et des modalités de paiement des heures supplémentaires assureront aux travailleurs des avantages concrets. L'application effective des dispositions relatives à ces questions sera la condition du passage à la seconde étape. Le fonds de réadaptation sera également au service des travailleurs victimes du chômage. Sur notre insistance, les pays memores se sont engagés à améliorer leurs conditions de vie et de travail et à harmoniser les diverses législations sociales, au niveau le plus élevé. Sans entrer dans le détail des controverses auxquelles ont donné lieu la disparité des charges sociales, j'indique que leur égalisation sera l'un de nos objectifs permanents. Notre action, jointe à celle des syndicats ouvriers dont on aurait tort de sous-estimer l'efficacité, tendra à établir un régime social et salarial qui prendra modèle sur le régime le plus avancé.

En ce qui concerne les entreprises, n'oubliez pas l'importante sauvegarde que constitue le maintien de l'aide à l'exportation et de la surtaxe à l'importation. Contrairement à ce que l'on a pu dire, aucun délai-limite ne nous est imposé pour les supprimer, tant que nous n'aurons pas équilibré notre balance commerciale. Il est faux d'autre part, de dire que le marché commun nous imposera une dévaluation. La politique monétaire reste, en effet, du ressort des seuls États. Mais chacun s'engageant à secourir les autres, le danger de dévaluation sera moins grand qu'aujourd'hui, alors que nous sommes soumis à la décision unilatérale d'un voisin. Souvenez-vous de 1949. La compréhension dont nos partenaires font preuve à l'égard des charges exceptionnelles de la France et des caractéristiques de son économie, témoigne de la franchise et de l'amitié qui marquent les négociations de Bruxelles.

J'en viens au problème de l'agriculture. Nous avons présenté des demandes fermes et précises. L'agriculture française, consciente de la chance que lui offre le marché commun, s'inquiète légitimement devant des novations imprévues. Le gouvernement refusera tout ce qui pourrait bouleverser sa structure et lui imposer des sacrifices nouveaux. Dès l'entrée en vigueur du traité, une grande conférence européenne agricole définira une politique commune. Par la suite, les ministres de l'agriculture des pays memores, seront associés aux travaux du Conseil des ministres. Nous insisterons en outre, pour obtenir la création d'un comité consultatif agricole. Une réglementation des importations, fondée sur un système de prix minima, nous garantit une entrée sans heurt dans le marché commun. Nos partenaires ont accepté que le développement du marché agricole se fasse à l'aide de contrats à long terme, pour les produits de base, contrats qui permettront d'augmenter progressivement les débouchés de notre agriculture dans des conditions de prix satisfaisantes.

MLP

- II -

Ils seront conclus au cours de la première étape, l'avantage concret sera donc immédiat. A long terme, une organisation européenne des marchés se substituera aux organisations nationales, étant entendu qu'elle devra donner aux producteurs les mêmes garanties et les mêmes avantages que le système intérimaire des prix minima et des contrats à long terme. Telles sont les dispositions que nous entendons faire prévaloir. Elles donnent toute sécurité à nos agriculteurs.

Certains de nos collègues voudraient qu'en matière agricole l'unanimité soit la règle au conseil des ministres. Mais nous savons ce que signifient l'unanimité obligatoire et le veto: l'immobilisme et la paralysie. Ce serait rendre le pire service à l'agriculture française, à l'agriculture européenne que de les plier systématiquement à l'exigence de l'unanimité. Une telle exigence peut se justifier pour les questions essentielles, surtout dans les premières années, mais c'est au contraire à l'élimination du veto paralysant que nous devons tendre.

En revanche, je n'ai pas d'objection à formuler contre le recours à un arbitrage impartial si un pays s'estime lésé par une décision majoritaire.

Autre problème grave: celui des territoires d'outremer. La France entrera dans le marché commun avec ses territoires d'outremer. Pour des raisons évidentes, l'extension pure et simple des règles du marché commun à ces territoires n'est pas possible. Leur association devra être fondée sur les trois principes suivants: chaque pays de la communauté obtiendra progressivement un égal accès aux marchés d'outremer, chacun d'eux participera au financement des investissements publics outremer, chacun d'eux accordera un régime préférentiel aux produits agricoles des territoires d'outremer. Le gouvernement considère que l'association des territoires d'outremer doit être réglée sur ces bases avant la signature du traité. J'ai demandé à M. Houphouët-Boigny de se joindre à notre délégation de Bruxelles, et il a fait hier à ce sujet un exposé qui a produit une très forte impression. Je profite de son absence pour le féliciter de l'oeuvre que, dans une autre assemblée, il a déjà accomplie en faveur de la France (Applaudissements à gauche, au centre et à droite). Mais je compte aussi inviter les chefs de gouvernement à se réunir pour arrêter les dispositions relatives aux territoires d'outremer. La question est assez importante pour mériter d'être traitée à l'échelon le plus élevé. Quelle plus belle chance pour l'Europe qu'une entente avec l'Afrique? L'union des deux continents pèsera dans le rapport des forces politiques, économiques et stratégiques, en faveur de la paix et de l'entente entre peuples.

La France a-t-elle lieu de s'inquiéter de l'association de ses territoires d'outremer à l'ensemble européen? Non. C'est au contraire en ouvrant à leurs populations de vastes perspectives qu'elle maintiendra son influence. La communauté franco-africaine n'a pas été créée dans un dessein égoïste, elle repose sur la confiance mutuelle.

Quel plus beau gage de cette confiance qu'offrir à l'Afrique de bénéficier des chances de l'Europe ?

J'appelle votre attention, mes chers collègues, sur l'importance de la décision qui vous est demandée. Il faut du courage pour la prendre, je le sais. Il en faudra plus encore pour l'appliquer. Car cette technocratie irresponsable dont parlent certains, qui nous imposerait les décisions les plus brutales, n'existe pas. Ce sont les gouvernements et les Parlements qui devront faire preuve d'audace et de résolution. Cela dépasserait-il les forces de notre peuple ? Le marché commun sera ce que nous le ferons, car la plupart des décisions dépendront de nous. L'application du traité nous incitera à opérer les réformes nécessaires, certes; mais en aucun cas, quoi qu'on en ait dit, elles ne nous seront imposées. Parlement et gouvernement décideront et choisiront les moyens. Il restera, il est vrai, de grands problèmes qui ne dépendront pas uniquement de nous : harmonisation des charges salariales, tarifs extérieurs. La délégation française a déjà fait porter sur ces points ses efforts les plus déterminés; elle continuera. Entrer dans le marché commun nous fera courir des risques, c'est vrai. Mais a-t-on proposé une autre politique ? Non. Rien que le refus. Or, le refus, ce n'est plus un risque, c'est une certitude, la certitude de l'isolement, de l'autarcie plus ou moins déguisée, de l'asphyxie de la métropole, de la désaffection des populations d'outre-mer auxquelles nous ne serions pas capables d'apporter l'aide promise. *(Applaudissements à gauche et au centre)* Il y a aussi des menaces politiques. Refuser le marché commun c'est refuser l'Europe, au moment même où les peuples comprennent la nécessité de l'union. Nous avons une chance historique à saisir. La France et l'Allemagne jadis ennemies, ont su apurer leur lourd contentieux. Leur entente doit être scellée par la création d'une communauté, qui scellera l'intégration de l'Allemagne à l'Occident, seule garantie de la paix. A l'Italie, l'Europe permet de surmonter ses difficultés, d'offrir à ses travailleurs autre chose que le soi-disant communisme et le néo-fascisme, d'assurer l'avenir de la démocratie. Quant à nos amis du Benelux, l'échec de l'intégration européenne les contraindrait à se tourner vers l'Allemagne et à se séparer de nous.

De votre décision dépend donc non seulement l'avenir de la France, mais encore celui de tous ses voisins, encore une fois solidaires. Vous pouvez offrir à tous des lendemains meilleurs; vous pouvez les condamner tous à la médiocrité et à l'aventure.

La Grande-Bretagne est prête à franchir le pas. Je connais ses dirigeants. Les hasards de l'ordre alphabétique m'ont fait siéger pendant plusieurs années, à Strasbourg, aux côtés de son premier ministre. Je sais que lui aussi veut aller vers l'Europe. Allons-nous décourager la Grande-Bretagne, au moment où elle prend des engagements que nous n'aurions pas osé espérer voici quelques mois ? Cette chance de l'Europe, vous la saisissez ! Je ne dissimulerai pas mon espoir, ma conviction, qu'une fois posés les fondements économiques, une communauté politique pourra s'établir. Elle ne se limitera pas aux Six. Dans toute l'Europe existe une volonté d'union qui cherche seulement un moteur. Combien de fois avons nous appelé de nos vœux une Europe unie, force mondiale non pas neutre, mais indépendante ? Ce rêve est aujourd'hui à notre portée. Le laisserons-nous s'enfuir ? Ce débat a permis au gouvernement de connaître les préoccupations de l'Assemblée. Nous en tiendrons le plus grand compte. Nous les partageons d'ailleurs pour la plupart. Mais vous devez comprendre que vous ne pouvez en faire autant de préalables. Ce serait rendre impossible toute négociation, et empiéter sur des responsabilités qui appartiennent à l'exécutif. Le gouvernement est convaincu qu'une large majorité désire sincèrement la construction de l'Europe, et approuve la création du marché commun, à condition que certaines garanties soient obtenues. N'est-il pas possible que cette majorité se regroupe sur un ordre du jour, qui, sans entrer dans des détails inutiles, fixe ce qu'il est nécessaire d'obtenir dans les prochaines négociations et fasse confiance au gouvernement pour exposer à nos partenaires les légitimes préoccupations de l'Assemblée ? Je souhaite que mon appel soit entendu. Semblable initiative aurait un grand retentissement. Elle serait une preuve nouvelle de l'esprit de décision de la France. Il y a quelques semaines, vous avez voté un projet grandiose sur l'organisation du Sahara, qui sera à l'honneur de cette législature. Le vote sur le marché commun marquera, lui aussi, une grande date. Mise en valeur du Sahara, marché commun, ouvrent à notre jeunesse et à celle des territoires d'outre-mer des perspectives immenses, des champs d'activité nouveaux.

C'est à cette jeunesse, qu'anime la volonté de construire, que vous penserez tout à l'heure en prenant votre décision, et en affirmant, j'en suis persuadé, la volonté d'union européenne d'un pays qui a repris confiance en lui. De toute ma conviction, je vous demande de ne pas décevoir cette grande espérance. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite*).

M. MUTTER - Je demande une suspension de séance. (*Assentiment*).

La séance est suspendue à 22 heures 30.

Elle est reprise à 23 heures 25.

M. le PRESIDENT - Je vais donner lecture des ordres du jour qui ont été déposés.

"Ordre du jour n° 1 rectifié déposé, avec demande de priorité, par M. Pierre-Henri Teitgen ...

M. TEITGEN - Il m'est apparu, ainsi qu'à mes amis, que l'autorité politique et morale de la France et de ses négociateurs serait renforcée si ce débat se terminait par le vote d'un ordre du jour signé par la plupart des représentants de l'Assemblée nationale à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et à l'Assemblée commune de la C.E.C.A. MM. Verdier, Paul Reynaud, René Pleven, Teitgen, Félix Gaillard, suppléant M. de Féllice, membre du gouvernement, Gaborit, Legendre, Le Bail, de Menthon, Courant, Charlot, Coulon, Gilles Gozard, Mutter, Pierre-Olivier Lapie, se sont mis d'accord sur un ordre du jour commun : je retire, à son profit, celui que j'avais disposé :

M. le PRESIDENT - Voici l'ordre du jour n° 2, déposé, avec demande de priorité, par MM. Verdier, Paul Reynaud, René Pleven, Pierre-Henri Teitgen, Félix Gaillard, Gaborit, Jean Legendre, Jean Le Bail, François de Menthon, Courant, Jean Charlot, Pierre Coulon, Gilles Gozard, André Mutter, Pierre-Olivier Lapie.

L'Assemblée nationale,

après avoir entendu les explications du gouvernement, se félicite des progrès accomplis dans la mise au point d'un traité de marché commun européen, qui garantisse les intérêts essentiels de l'économie française,

demande au gouvernement de poursuivre les négociations en vue d'obtenir avant la signature du traité :

a) la confirmation expresse des accords intervenus au niveau des experts en matière d'harmonisation des charges salariales,

b) en ce qui concerne l'agriculture, la conclusion avant la fin de la première étape du marché commun, de contrats à long terme à prix garantis et le remplacement progressif des organisations nationales de marchés par des organisations européennes accordant les mêmes sécurités aux producteurs dans le cadre d'une politique agricole commune,

c) en ce qui concerne les territoires d'outremer, que leur association au marché commun soit réglée dans le traité sur la base des principes posés par le gouvernement ;

demande que les négociations en vue de l'établissement d'une zone de libre échange qui comprenne notamment la Grande-Bretagne, et pour laquelle soient prévues des garanties équivalentes à celles qui sont contenues dans le traité de Marché commun, soient poursuivies avec détermination en vue d'une conclusion aussi prochaine que possible, demande au gouvernement de poursuivre dans la perspective du marché commun une politique d'investissement tendant à la modernisation de l'économie française et qui permette d'intégrer l'équipement de la France aux investissements, et, par conséquent, tout

M. le **PRESIDENT du Conseil** - Le gouvernement accepte cet ordre du jour. Vous ne vous étonnerez pas que, ancien président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, je me félicite qu'un tel débat se termine par le vote d'un ordre du jour contresigné par la quasi-unanimité des représentants de l'Assemblée nationale à cette Assemblée consultative et à l'Assemblée commune de la C.E.C.A. Ce sera la preuve que, sur un problème d'intérêt national et européen, nous sommes capables, au-dessus des divergences de partis, de nous mettre d'accord sur une politique commune (*Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite*).

M. le **PRESIDENT** - L'ordre du jour n° 3 est présenté par MM. André Morice, Henri Queuille, André Marie, Vincent Badie et les membres du groupe radical-socialiste.

M. André **MORICE** - Nous nous rallions à l'ordre du jour n° 2 auquel M. Gaborit s'est associé en notre nom. Au cours du débat, nous avons d'ailleurs pu exposer les raisons qui avaient motivé le dépôt de notre texte : nous sommes convaincus que le gouvernement, comme il l'a dit dans ses déclarations, en tiendra compte.

M. le **PRESIDENT** - ORDRE du JOUR n° 4 déposé avec demande de priorité par Mme **VAILLANT-COUTURIER**, MM. **RUFFE**, **VUILLIEN** et les membres du groupe communiste.

L'Assemblée nationale,

appelée à se prononcer sur les négociations engagées par le gouvernement à propos d'un marché commun entre les six pays d'une petite Europe, constatant :

1°) que les projets de marché commun, d'Euratom et d'Eurafrique constituent une reprise des tentatives, repoussées par l'Assemblée nationale, de former une coalition agressive appelée C.E.D., dirigée contre les peuples et contre les autres pays d'Europe ;

2°) que ces projets de marché commun, inspirés et approuvés publiquement par les impérialistes américains

- assureraient la prédominance de l'industrie de l'Allemagne Occidentale déjà bénéficiaire de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier,
- sacrifieraient davantage l'économie française,
- aggraverait les conditions d'existence des ouvriers français ainsi que des exploitants familiaux agricoles,
- aboutiraient à l'aliénation de la souveraineté nationale en matière économique et politique,

désapprouve la politique suivie par le gouvernement, demande la mise en application :

a) d'une politique de coexistence pacifique et d'entente entre tous les Etats de l'Europe, quel que soit leur régime social, ce qui permettrait la réduction des charges militaires qui pèsent sur la population laborieuse,

b) d'une politique de coopération économique entre tous les pays d'Europe et du monde, sur une base d'égalité et d'avantages mutuels,

et, repoussant toute addition,

passé à l'ordre du jour."

ORDRE du JOUR N° 6
déposé avec demande de priorité
par M. Laborbe, Paquet
et les membres du groupe Paysan.

L'Assemblée nationale,

soucieuse de favoriser la constitution d'un ensemble économique européen, qui permette l'élévation du niveau de vie des populations européennes, affirme son accord de principe sur l'institution du Marché commun européen ;

estime que cette entreprise ne pourra être menée à son terme, avec succès, que si l'économie française, comme les économies des autres participants, peut se développer harmonieusement au sein de la communauté ;

tient à souligner les conditions qui lui paraissent indispensables pour permettre ce développement.

Elle considère donc que le Traité doit notamment prévoir :

- que l'harmonisation des charges sociales, fiscales, salariales et des coûts de production des pays contractants soit conduite parallèlement à l'abaissement progressif des barrières douanières ;
- que la libération des capitaux et de la main-d'oeuvre soit assurée conjointement à celle de la circulation des marchandises ;
- que les ressources produites par les droits de douane perçus par la Communauté soient versées au Fonds européen de Reconversion et d'Assainissement ;
- que les autorités de la Communauté décideront à l'unanimité d'une politique agricole commune prévoyant :

1° - l'organisation commune des marchés,

2° - la limitation des importations de denrées agricoles en provenance des pays tiers, compte tenu des facultés de production et de consommation des populations de la Communauté,

3° - l'institution de prix-limite minima pour la commercialisation à l'intérieur de la Communauté des denrées agricoles qui y seront produites ou importées,

4° - la participation effective des organisations professionnelles quant à l'élaboration des décisions et à leur application,

5° - le maintien des structures traditionnelles de l'agriculture européenne ;

- que l'association des pays d'outremer au marché commun est un impératif économique, politique et social,

et, repoussant toute addition,

passé à l'ordre du jour."

ORDRE du JOUR N° 7
déposé avec demande de priorité
par M. de Lipkowski et les membres du groupe républicain radical
et radical socialiste.

L'Assemblée nationale,

après avoir entendu les déclarations du gouvernement, l'invite à poursuivre les négociations du Traité instituant un marché commun européen, sur la base des principes suivants :

1°) Le traité devra organiser une association des Territoires et des pays d'outremer comportant de façon indissociable :

- un régime d'échanges commerciaux ouvrant progressivement les marchés d'outremer aux membres de la communauté et assurant, en contrepartie, les débouchés des productions agricoles, ainsi que la protection des industries naissantes dans l'outremer ;

- un régime d'investissements publics financés en commun par tous les pays membres, au prorata du revenu national ;

2°) les clauses du Traité devront apporter, en second lieu, des garanties précises concernant :

- l'harmonisation dans le progrès des conditions de production et des charges salariales et sociales, et notamment l'égalsation des salaires masculins et féminins et des taux de rémunération des heures supplémentaires, conditions sine qua non du passage à la deuxième étape ;

- la fixation du tarif extérieur commun à un niveau assez élevé pour permettre l'édification progressive d'une véritable entité économique européenne ;

- l'inclusion de toutes les productions agricoles dans des conditions qui assureront le développement de l'agriculture française et en particulier des exploitations familiales, grâce à une organisation de ses débouchés sur le marché européen ;

3°) le traité devra comporter des dispositions assurant la coordination effective des politiques des pays membres ;

4°) le Traité ne pourra être soumis à l'approbation du Parlement qu'après le dépôt d'un projet de loi instituant les réformes nécessaires pour assurer l'expansion économique française dans le marché commun ;

et, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour".

M. PAQUET - Au nom du groupe paysan, je viens, Monsieur le Président du Conseil, non pas expliquer notre vote, mais vous poser quelques questions. Nous ne voulons pas vous lier les mains, multiplier les garanties, les dérogations, les exemptions, les clauses de sauvegarde qui finalement videraient le traité de sa substance. Mais nous avons le devoir de réclamer l'application de quelques règles simples, que nos partenaires ne peuvent, s'ils sont de bonne foi, nous refuser.

Tout d'abord, ne cédon pas au mirage libéral. M. Spaak semble attendre du libre jeu des forces économiques une meilleure répartition du travail. C'est oublier que tous les Etats assurent aujourd'hui par des moyens divers la régulation de leur économie. Au surplus, nous voyons mal une Europe libérale se constituer entre l'Union soviétique et les Etats-Unis qui, eux aussi, vont très loin sur la voie de la réglementation.

N'oublions pas non plus que le marché commun n'aura de sens que s'il constitue une étape vers la fédération politique. Toute construction économique est vaine, si la souveraineté des Etats membres leur permet d'en bouleverser à leur gré l'ordonnance.

Troisième point : le marché commun ne doit entraîner aucune régression sociale. Il doit être possible d'harmoniser les charges sociales tout en tolérant les échanges.

J'en arrive enfin aux questions agricoles. Il conviendrait, selon nous, de définir dès aujourd'hui les grandes lignes d'une politique agricole commune. Des efforts sérieux en vue d'une organisation des marchés ont été accomplis. Mais - et je crains que le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères l'ait oubliée - l'organisation des marchés, si elle est l'instrument nécessaire d'une politique commune, ne saurait en tenir lieu. Il serait dangereux d'en retarder la définition, car de graves perturbations dans le domaine agricole marqueraient l'échec du marché commun. Nous ne réclamons pas un régime de faveur. Nous voulons seulement des garanties. Nous ne voulons pas qu'on recommence sur le plan européen les erreurs qui ont été commises sur le plan national. Certains journaux se sont fait l'écho de craintes formulées par certains industriels: des prix agricoles trop élevés entraveraient l'expansion de l'industriel. Il faudrait pourtant mettre fin au chantage cynique des prix mondiaux. De quels prix mondiaux s'agit-il ? Des prix de braderie ou de dumping, des prix en vigueur dans les pays sous-développés ou des prix établis en fonction des critères d'une technique avancée ? Pour nous, seule la troisième notion doit être retenue. En tout cas, si une politique commune ne pouvait être élaborée dès maintenant, j'insiste pour qu'elle ne puisse être définie plus tard qu'à l'unanimité.

Faire l'Europe, c'est bien. Mais refaire la France, ce ne serait pas mal non plus ! Les clauses de sauvegarde que nous vous félicitons d'avoir obtenues, Monsieur le président du Conseil, ne seront que provisoires. Elles ne dispenseront pas les producteurs de l'effort qui nous permettra d'affronter la concurrence étrangère. Il leur faudra accepter certaines disciplines. Il faudra aussi que l'Etat donne l'exemple, qu'il rende notre économie compétitive, qu'il en assure la réorientation, qu'il développe la vulgarisation et l'enseignement agricoles, que sur le plan financier il réduise les charges publiques au lieu de les augmenter sans cesse. Il faudra surtout réformer les institutions. Le marché commun n'est pas compatible avec le système des gouvernements semestriels. Le vôtre jouit, grâce à des circonstances exceptionnelles, d'une longévité qui ne l'est pas moins ! Nous regrettons néanmoins que vous n'ayez pas parlé de la réforme des institutions. Rien n'a été fait dans cette voie. Si pourtant vous aviez déployé pour réformer l'Etat la moitié de l'énergie que vous avez mise à élaborer le traité, ce serait aujourd'hui chose faite.

En exprimant ces réserves, notre intention est de vous aider, non de vous gêner. Nous ne voulons pas revoir le Parlement rejeter un traité signé par un gouvernement. C'est pourquoi j'espère que vos réponses nous permettront de retirer notre ordre du jour (*Applaudissements à droite*).

M. DUCLOS (*Applaudissements à l'extrême gauche*) - Le marché commun soulève des problèmes économiques importants et aussi de graves questions politiques dont on a déjà beaucoup parlé à propos de la C.E.D. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner de voir les anciens partisans de la C.E.D. préconiser aujourd'hui la relance européenne. Cette relance est venue au premier plan peu après l'échec de l'aventure de Suez, en même temps qu'on remettait en avant l'idée d'une troisième force qui aurait permis, s'il faut en croire ses promoteurs, d'influencer la politique américaine dans un sens favorable aux plans franco-britanniques. Mais une telle explication ne suffit pas. L'impérialisme américain, qui ne se soucie guère des intérêts de la Grande-Bretagne et de la France pas plus que des avis d'Adenauer, est résolu à s'installer au Moyen-Orient, dont il étend d'ailleurs la définition géographique à l'Afrique du nord et au Sahara riche de pétrole et de matières premières. Toutefois, si la volonté de dominer le Moyen-Orient est l'aspect essentiel de la doctrine Eisenhower, les Etats-Unis n'en exigent pas moins une organisation européenne qui aille dans le sens de leurs intérêts.

Dans sa déclaration du 16 janvier, le gouvernement américain a apporté son appui à toutes les initiatives destinées à renforcer la puissance et la cohésion de l'Europe occidentale dans le cadre d'une communauté atlantique grandissante et à assurer le développement du commerce multilatéral en dehors de toute discrimination, et la convertibilité des monnaies.

Ainsi, pour le gouvernement américain, le marché commun doit s'inscrire dans l'organisation atlantique, ce qui ramène à leurs justes proportions les arguments de ceux qui parlent de créer une Europe indépendante et forte entre les Etats-Unis et l'URSS. Il doit constituer un débouché pour leurs produits agricoles. Enfin il est un élément de cette relance européenne, à côté de l'Euratom en qui les Etats-Unis voient un moyen de doter l'Allemagne des armes atomiques.

Nos collègues Marie-Claude Vaillant Couturier, Vuillien et Ruffe ont déjà défini la position du groupe communiste à l'égard du marché commun. Ce marché, qui placera la France en face d'une Allemagne hautement industrialisée, favorisera peut-être certains capitalistes français, mais il nuira aux travailleurs et provoquera surtout une concentration des capitaux dont les trusts allemands seront les principaux bénéficiaires. (*Applaudissements à l'extrême-gauche*) Si l'on observe les différences qui existent dans les conditions faites aux travailleurs des divers pays, on en conclut que le marché commun privera les salariés français du bénéfice de leurs conquêtes sociales. L'alignement se fera par le haut, affirmé le Président du Conseil. Mais les travailleurs savent ce que valent les promesses de partenaires européens du type de l'I.G. Farben !

Avec le principe de la libre circulation de la main-d'oeuvre, les ouvriers français seront obligés par la disparition des usines françaises d'aller chercher du travail à l'étranger : M. Bernard Lavergne a relaté dans le *Journal des Finances* du 11 janvier, les déclarations d'un grand industriel allemand selon lesquelles le marché commun affecterait vite toutes les industries françaises. Cet industriel précisait même que ses collègues faisaient des plans pour construire dans la vallée du Rhin des logements destinés à abriter un million et demi d'ouvriers français, avec leurs familles. C'est donc une nouvelle déportation de travailleurs que le marché commun organise, au nom de la liberté ! (*Applaudissements à l'extrême-gauche*)

Quant aux deux millions de chômeurs italiens et au million de chômeurs de l'Allemagne occidentale, ils forment une armée de sans travail qui pèsera gravement sur la condition de la classe ouvrière.

La suprématie de l'industrie allemande ne pourra que provoquer en France un processus de désindustrialisation qui frappera tout particulièrement les régions de l'Ouest, du Centre, et du Sud Ouest.

On a prétendu que les perspectives agricoles seraient favorables. En réalité seuls les gros producteurs pourront lutter contre la concurrence, les petits exploitants seront acculés à la ruine. L'Allemagne occidentale sera la grande bénéficiaire du marché commun, et l'on envisage de l'associer à l'exploitation de l'Afrique !

M. Maurice Faure a senti la fragilité de sa position. Plaidant coupable, il a parlé avec insistance des barrières de papier, des garde-fous, dressés sur la route du marché commun. Si le projet nous était si favorable, point ne serait besoin de prendre des précautions qui risquent de rester lettre morte. (*Applaudissements à l'extrême-gauche*)

J.B.

- 19 -

Les propos rassurants de M. Maurice Faure et de M. Christian Pineau n'ont pas suffi à un certain nombre d'anciens présidents du conseil qui ont formé une sorte de syndicat de l'ordre du jour. D'aucuns, sensibles à certaines admonestations, ont compris. Les réserves et les conditions ne plaisent guère à M. Pflimlin. Il est dans le camp des durs, de ces Européens frénétiques qui veulent mener l'opération rapidement, pour placer le pays devant le fait accompli.

Si l'on est passé de la deuxième campagne de Suez à la relance européenne, des rives du Canal de Suez aux bords du Rhin, c'est que les considérations économiques sont étroitement liées aux considérations militaires et politiques.

Economiquement, le marché commun va mettre la France à la remorque de l'Allemagne occidentale dont les réserves d'or et de devises sont trois fois supérieures aux nôtres : les docteurs Tant mieux prétendent qu'il arrangera tout. Or, en aggravant la situation économique, il créera un danger de dévaluation qu'accentuera encore la libre circulation des capitaux. Et la dévaluation, c'est la réduction du pouvoir d'achat des salariés, des pensionnés, des vieillards qui attendent avec impatience l'allocation qui leur a été accordée. Le marché commun, ce sera donc la décadence économique et sociale de la France.

Le marché commun, a dit M. Morice, est la meilleure approche de l'unité européenne. Un académicien qui fut un grand commis du Comité des Forges a déclaré, de son côté, qu'après la C.E.C.A., le marché commun et l'Euratom constituaient les bases économiques de l'organisation politique européenne. Il est clair qu'au-delà du marché commun, se prépare un Etat européen, dont la France ne serait qu'une province.

M. le Président du Conseil n'a pas dit un mot de ces perspectives de liquidation nationale. Tel est bien pourtant l'objectif final du projet : il s'agit de faire disparaître la France en tant que nation indépendante (*Applaudissements à l'extrême gauche*). Mais ce mauvais coup échouera, comme a échoué la C.E.D.

A cette conception fausse de l'Europe, nous en opposons une autre (*exclamations et rires sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite*).

M. le SECRETAIRE d'ETAT aux Affaires étrangères - Nous la connaissons !

M. DUCLOS - Nous serions heureux de voir les pays d'Europe s'entendre pour conclure un pacte de sécurité collective qui, par delà les différences de régimes, garantirait la paix à l'ensemble de l'Europe.

VOIX à droite:- Avec les blindés soviétiques !

M. DUCLOS - Mais l'Europe du marché commun a un caractère politique et est dirigée contre l'U.R.S.S. Ce n'est pas pour déplaire à tel de nos collègues qui a donné l'impression d'être moins préoccupé des conséquences économiques du marché commun que des avantages politiques de cette nouvelle coalition européenne.

On est prêt à faire la part belle à l'Allemagne d'Adenauer, chef de file de cette coalition, et à favoriser ses plans électoraux contre le parti socialiste allemand. Les pays qui devaient constituer la C.E.D. sont appelés à se grouper sous l'égide de la communauté atlantique dans des conditions dangereuses pour la paix. Et lorsque certains se demandent ce qui serait arrivé lors des événements de Hongrie si l'organisation européenne avait déjà été solidement construite, on peut penser que d'aucuns sont prêts au pire (*Applaudissements à l'extrême gauche*).

UNE VOIX À DROITE - C'est du cynisme ! Assassins !

M. DUCLOS - Et que penser des étranges déclarations qui viennent d'être faites par un ex-ministre du gouvernement de S.M. britannique : "Ne serait-il pas possible à l'O.T.A.N., demande Anthony Nutting - selon l'*Information* du 16 janvier dernier - de fournir secrètement des armes à la Hongrie et même aux autres satellites ? Il faut examiner sérieusement cette idée et ne pas l'écarter sous le prétexte que c'est là jouer avec le feu et risquer de déclencher une troisième guerre mondiale". Si certains songent à entraîner la France à la remorque des revanchards allemands, la classe ouvrière et le peuple français ne le permettront pas.

La déclaration faite par Von Brentano au Conseil de l'Europe le 13 décembre apparaît, elle aussi, lourde de menaces ; elle évoquait, en effet, l'intervention éventuelle de l'Allemagne occidentale, qui prendrait prétexte d'un hypothétique soulèvement dans la République démocratique allemande. Le 7 janvier, une déclaration commune des gouvernements de l'U.R.S.S. et de l'Allemagne de l'Est a rappelé l'obligation d'alliance inscrite dans le traité de Varsovie. Toute tentative de recours à des méthodes de violence pour résoudre le problème de l'unification allemande (*Exclamations à droite*), tout essai de saper le régime de démocratie populaire dans la République démocratique allemande seront mis en échec.

De l'aveu même du Président du Conseil, le marché commun aurait, entre autres mérites, celui de souder l'Allemagne occidentale à la coalition atlantique ; il ferait disparaître toute perspective de réunification pacifique de l'Allemagne. Dans de telles conditions, les militaristes allemands ne manqueront pas d'envisager la réunification par la force. Les perspectives de guerre froide et même de guerre tout court, auxquelles pensent certains, ne peuvent qu'inquiéter la classe ouvrière. Quant à nous, communistes, si nous sommes partisans de l'alliance avec tous les peuples d'Europe pour sauvegarder la paix et développer les échanges économiques et culturels, nous sommes opposés à une coalition d'Etats européens, Allemagne occidentale en tête, destinée à intensifier la guerre froide en Europe. Nous n'acceptons pas non plus de petite Europe occidentale placée sous la coupe des partis du Vatican qui gouvernent en Allemagne et en Italie et qui imposent leur politique au gouvernement socialiste français. Cette petite Europe serait non un facteur de paix et de progrès, mais un centre de bellicisme actif, de régression sociale et d'obscurantisme (*Rires au centre et à droite*).

Nous allons voter contre le marché commun grâce auquel, selon le *Daily Express* l'Allemagne cherche à dominer l'Europe. Nous condamnons par là l'Euratom et l'entreprise de relance européenne : contre les maquignonnages auxquels celle-ci donne lieu, nous défendrons les intérêts de la France, du peuple français (*Applaudissements à l'extrême-gauche*) de la classe ouvrière que nous appelons à l'unité d'action pour sauvegarder la paix et éviter à notre pays d'être lancé dans une aventure sanglante par Adenauer et la sinistre clique des nitiériens qui redonne vie, ambition, espoir et malveillance au militarisme allemand. (*Applaudissements à l'extrême-gauche*).

M. LISETTE - La plupart des orateurs et parmi eux les partisans convaincus de l'Europe ont souligné les menaces que le marché commun ferait peser sur certains secteurs de l'économie française si des garanties formelles ne nous étaient pas accordées.

YV.

- 21 -

Les électeurs et les élus d'outremer n'ont pas caché leurs inquiétudes, que nous partageons.

Non que la création d'un marché eurafricain ne présente pas d'avantages pour les pays d'Afrique : nous sommes trop conscients des insuffisances de notre économie pour avoir une telle pensée. Les besoins des T.O.M. sont encore immenses, en dépit des efforts financiers considérables accomplis par la France depuis 1947, et ses moyens actuels lui permettraient difficilement de les couvrir.

De 1947 à 1956, la France a généreusement investi 600 milliards dans les Territoires d'outremer, mais il reste beaucoup à faire dans le domaine des infrastructures : modernisation de l'outillage et rénovation rurale n'en sont qu'à leur débuts. Des régions telles que l'est du Tchad attendent encore les bienfaits réels du F.I.D.E.S. : la tâche est immense et complexe dans de vastes territoires dont l'économie était archaïque jusqu'à la dernière guerre. Comment un élu du R.D.A. - dont l'objectif principal est l'élévation du niveau de vie des populations et leur promotion sociale - ne s'intéresserait-il pas aux moyens nouveaux qui permettraient de hâter l'expansion économique africaine ?

La prospérité des T.O.M. me préoccupe plus encore à la veille de la mise en application de la loi-cadre. J'ai déjà eu l'occasion d'affirmer que la promotion politique prévue par la loi-cadre cristalliserait les aspirations sociales. Comment faire si l'économie ne s'élève pas rapidement au niveau des besoins ? L'Europe peut nous tirer de l'impasse en apportant un complément substantiel à l'effort français. Mais vous paieriez trop cher son aide aux pays d'outremer, Monsieur le Président du Conseil, si les dispositions définitives du traité ne rassuraient complètement vos amis d'outremer. En 1955, 75% des importations des T.O. venaient de France, 71 % de leurs exportations s'y rendaient : c'est dire que des mesures mal étudiées risqueraient d'apporter de graves perturbations dans le marché de la zone franc. Vous savez que notre production n'est pas encore compétitive. Il y aura lieu de la protéger par un régime préférentiel. Nos partenaires européens devront s'engager à payer un "surprix" et à garantir des contingents d'exportations pour les territoires d'outremer. Il est souhaitable, d'autre part, que les investissements publics et privés européens ne comportent pas en contrepartie des dispositions inquiétantes pour les jeunes pouvoirs politiques de ces territoires.

Nous sommes persuadés que notre gouvernement, soucieux de préserver l'avenir des relations franco-africaines, tiendra le plus grand compte de ces quelques observations. Nous avons pris acte de vos déclarations sur quelques-uns des points que j'ai évoqués et nous voterons l'ordre du jour que vous soutiendrez.

Nous saurons dire, s'il le faut, à vos partenaires européens, que la meilleure contrepartie à leur effort sera l'ouverture du marché d'une Afrique renouée avec leur aide. *(Applaudissements sur certains bancs à gauche et au centre).*

M. TRIBOULET - M. le Président du Conseil nous a mis en garde contre une attitude de refus. La rédaction même de l'ordre du jour qui demande au gouvernement de poursuivre les négociations indique qu'il n'y a lieu aujourd'hui ni de refuser ni d'accepter un traité. Mais, à la veille de la signature de ce traité, ce débat d'orientation peut donner à l'opinion des lumières sur les conditions indispensables de la ratification. Je ne me livrerai pas à la recherche tatillonne des garanties, ni à la surenchère que semblait craindre M. le Président du Conseil et je m'en tiendrai à deux points.

La première observation concernera les territoires d'outremer. Les principes définis par M. le Président du Conseil et par M. le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères me paraissent sages et l'ordre du jour accepté par le gouvernement précise que l'association de ces territoires au marché commun sera réglée sur la base des principes posés par le gouvernement. Mais nous regrettons qu'il ne précise pas que le Conseil des Ministres du marché commun devra statuer à l'unanimité sur cette question. Il s'agit, en effet, d'un problème particulièrement important et M. le Secrétaire d'Etat a dit lui-même que, de sa solution, dépendait le passage à la seconde étape. C'est précisément ce passage qui fait l'objet de ma seconde observation. Là aussi, je pense que la règle de l'unanimité devrait s'appliquer. La délégation française avait du reste mission de demander qu'il en soit ainsi. Seule, en effet, avec la Belgique, la France a des territoires d'outremer: elle est donc particulièrement intéressée à ce que la règle de l'unanimité soit retenue. L'état des négociations, nous dit-on, ne permet plus d'espérer qu'il en sera ainsi. Mais notre demande pourrait aider le gouvernement dans son action. M. le Président du Conseil nous invite à ne pas faire preuve de méfiance envers nos partenaires. Nous souhaitons que ceux-ci fassent de même à notre égard.

Nous ne doutons pas de la volonté du gouvernement d'obtenir les meilleures conditions possibles. Nous souhaitons pouvoir ratifier le traité, mais actuellement, étant donnée l'imprécision de l'ordre du jour, la majorité de mon groupe ne participera pas au vote qui va intervenir.

M. de LIPKOWSKI - Les préoccupations exprimées par le Parlement ont peut-être dépassé ce que le gouvernement espérait, mais il était nécessaire de dissiper les équivoques.

L'Assemblée, en effet, a le devoir d'indiquer clairement au gouvernement et aux autres pays les questions sur lesquelles nous n'accepterons pas de transiger.

Ces questions sont énumérées dans l'ordre du jour que nous avons déposé. Je voudrais revenir sur les plus importantes.

Tout d'abord, il est nécessaire que nos partenaires participent aux charges financières très lourdes que nous devons assumer dans les territoires d'outre-mer. Sur ce point M. le Président du Conseil compte obtenir satisfaction. Mais nous ne saurions nous contenter d'une aumône de quelques milliards et nous aurions aimé davantage de précisions.

Seconde observation : nous regrettons que l'ordre du jour accepté par le gouvernement ne parle pas de la détermination du tarif extérieur commun. Cette question est essentielle pour la France, qui a à redouter les pratiques de dumping, et pour l'Europe qui ne pourra maintenir sa diversité industrielle sans une protection douanière. A cet égard l'exemple des Etats-Unis est significatif. A mon avis, l'Europe sera protectionniste ou ne sera pas.

Troisième remarque : il ne faudrait pas que M. le Ministre des Affaires étrangères soit dans la situation d'un voyageur sans bagage. Ce serait le cas, si son collègue des affaires économiques et financières venait à lui tourner le dos. Aussi souhaitons-nous que le gouvernement précise ses intentions en matière économique.

Nous ne pensons pas que nos observations puissent gêner nos représentants à Bruxelles. M. le Secrétaire d'Etat, dont nous connaissons les talents de négociateur, pourra invoquer avec profit les inquiétudes que manifeste l'opinion publique. Nous demandons au gouvernement d'obtenir les garanties minima que nous avons réclamées, et, à cette fin, d'être vigilant. Nous le serons de notre côté.

M. le PRESIDENT - Il n'y a pas d'opposition à la demande de priorité présentée sur l'ordre du jour n° 2 rectifié ? La priorité est accordée.

M. André Beauguitte demande un scrutin sur les mots "Et repoussant toute addition".

M. André BEAUGUITTE - MM. Vassor, Laurent, Grandin et moi-même, avons à la demande des organisations professionnelles agricoles (*Exclamations sur plusieurs bancs*) déposé un amendement qui tend à ajouter in fine à l'alinéa b) les mots : "Les décisions concernant le marché commun des produits agricoles seront prises à l'unanimité jusqu'au moment où la politique commune agricole aura elle-même été adoptée à l'unanimité." C'est là une garantie à laquelle nous attachons beaucoup de prix.

A la majorité de 316 voix contre 266 sur 582 votants, les mots : "et repoussant toute addition" sont adoptés.

A la majorité de 331 voix contre 210 sur 541 votants, l'ordre du jour n° 2 est adopté.

Prochaine séance aujourd'hui mercredi 23 janvier 1957 à 15 heures.

La séance est levée à 6 heure 50.

*Le Chef des Secrétaires des Débats
de l'Assemblée nationale,*

Maurice HUGUET.